

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 941

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Courbon, M. Dufau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Baumel, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Kamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

L'État se fixe pour objectif de décliner un plan d'action national et régional, intégrant des mesures en faveur de l'installation et de la transmission, de l'accès au foncier, de la modernisation des élevages, du renforcement des services vétérinaires en milieu rural, du soutien à la transformation locale et de la valorisation des productions animales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à proposer la mise en place d'un plan national en faveur de la souveraineté en matière d'élevage.

La souveraineté de la France en matière d'élevage constitue un enjeu stratégique majeur, tant du point de vue de la sécurité alimentaire que de l'équilibre des territoires ruraux et de la transition agroécologique. Or, le recul du nombre d'éleveurs, la concentration géographique des productions, la fragilisation des services vétérinaires de proximité, les difficultés d'accès au foncier et la

vulnérabilité croissante de certaines filières menacent aujourd'hui la résilience de notre modèle d'élevage.

Le présent article vise à doter l'État d'un cadre stratégique pérenne pour répondre à ces défis. Il institue l'obligation d'élaborer une stratégie nationale pour la souveraineté en matière d'élevage, fondée sur une cartographie des forces et faiblesses territoriales. Cette stratégie permettra d'identifier les zones prioritaires pour le maintien ou la relocalisation de l'élevage, et de définir des objectifs de développement équilibré à l'échelle nationale et régionale.

Le dispositif prévoit également un plan d'action décliné localement, intégrant les leviers essentiels à la résilience des systèmes d'élevage : accompagnement à l'installation, accès au foncier, soutien à la modernisation et à la transformation, renforcement des services indispensables, notamment en matière sanitaire.

L'évaluation régulière de cette stratégie, associant les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les acteurs de la recherche, en particulier l'INRAE, garantira son ancrage scientifique et sa révision continue face aux évolutions des filières et des territoires.